



PHOTOGRAPHIE STATISTIQUE

Emploi du temps et répartition des tâches entre hommes et femmes en Wallonie

L'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) publie ce mercredi le deuxième cahier de sa publication « Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie. Photographie statistique », édition 2017. Ce cahier est consacré à l'emploi du temps. Il présente des chiffres d'enquêtes qui mettent en lumière des inégalités persistantes dans la répartition des tâches familiales et domestiques entre hommes et femmes.

Les femmes assument toujours 2/3 du travail domestique et familial

En Wallonie, comme au niveau de l'ensemble des pays et régions européens, l'emploi du temps demeure fortement genré. Les résultats wallons des enquêtes sur l'emploi du temps montrent que les femmes continuent d'assumer presque deux tiers (63%) du travail domestique et familial.

Lorsqu'on se concentre sur les personnes travaillant à temps plein, les femmes consacrent plus de 20h (21h45) par semaine aux tâches ménagères, aux soins et à l'éducation des enfants, pour 14h39 pour les hommes. Le contraste est encore plus fort lorsque les femmes travaillent à temps partiel ou ne travaillent pas. Dans ce cas, elles consacrent deux fois plus de temps que les hommes aux tâches ménagères, aux soins et à l'éducation des enfants (environ 27-28 heures pour les femmes comparées aux 14h39 des hommes). Le travail domestique et l'éducation des enfants continuent donc à être majoritairement pris en charge par les femmes même lorsque ces dernières exercent une activité à temps plein.

Les inégalités dans le partage des tâches ménagères et familiales ne limitent pas seulement les choix professionnels des femmes mais aussi leur temps de loisirs, bien moindre que celui des hommes (25h25 contre 33h01).

Vers un partage égal des tâches ménagères ? Des évolutions très lentes

Entre 1999 et 2013, les quelques changements observés dans l'emploi du temps des hommes et des femmes ne vont pas dans le sens d'un emploi du temps plus égalitaire.

La diminution du temps consacré aux tâches ménagères observée chez les femmes (23h02 par semaine en 2005 contre 22h38 en 2013) ne signifie pas pour autant que les hommes en font plus dans ce domaine. En effet, on observe chez ces derniers aussi une diminution du temps consacré aux tâches ménagères (14h19 par semaine en 2005 contre 13h41 en 2013).

Cette diminution peut s'expliquer par l'externalisation d'une série de tâches ménagères en dehors du foyer, mais aussi par une augmentation du temps consacré par les femmes aux enfants et aux soins personnels ainsi qu'à l'emploi rémunéré.

Ces résultats reflètent les limites de l'évolution de l'emploi du temps des femmes et des hommes vers plus d'égalité. Certains chercheurs n'hésitent pas à parler d'échec de la « révolution ménagère » puisque les hommes et les femmes ne se rapprochent pas en ce qui concerne la répartition du travail familial.

Enfant(s) dans le ménage = inégalités qui s'accroissent

Le nombre d'enfants et leur âge impactent sensiblement sur le temps que les femmes consacrent aux tâches ménagères et de soins d'enfants. Les hommes, quant à eux, ne se réorientent vers le ménage qu'en présence de minimum trois enfants et de manière moins marquée que les femmes.

Par exemple, un jour de semaine moyen, en Wallonie, en 2013, les mères d'un seul enfant de moins de trois ans consacrent 2h30 aux soins et à l'éducation de l'enfant contre 1h01 pour les pères. En présence de deux enfants dont le plus jeune a moins de trois ans, le temps dédié à ces tâches par les femmes augmente à 2h51 alors que celui des hommes reste stable à 1h02. Par contre, en présence de trois enfants (ou plus) dont le plus jeune a moins de trois ans, ce temps augmente à 3h02 pour les femmes et à 1h51 pour les hommes, l'écart se réduisant.

Débordées ? Des perceptions différentes entre femmes et hommes

Cette inégale répartition des tâches et activités entre femmes et hommes est perçue comme problématique dans l'articulation des temps sociaux : les femmes ressentent significativement plus de contraintes temporelles que les hommes.

Indépendamment de la présence d'enfant(s) et de leur âge, c'est lorsque les deux partenaires travaillent à temps plein que la contrainte du temps se montre la plus forte. En présence d'enfants, les contraintes ressenties par les femmes sont inversement corrélées à l'âge du plus jeune alors que pour les hommes l'âge du plus jeune enfant semble jouer beaucoup moins.

Enfin, il est frappant de constater que pour les femmes actives avec enfants, le temps partiel ne génère aucun assouplissement des contraintes temporelles ressenties, au contraire. Seules les mères qui ne travaillent pas du tout à l'extérieur sont moins débordées, du moins si leur partenaire travaille à temps plein. En effet, si le partenaire est sans travail et donc présent dans le foyer, la contrainte temporelle de la femme ne diminue guère, voire augmente.

Le deuxième cahier de la publication « Égalité entre les femmes et les hommes en Wallonie. Photographie statistique » consacré au genre et à l'emploi du temps est disponible à cette adresse : <https://www.iweps.be/publication/egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-en-wallonie-2017-cahier2/>

Le prochain cahier portera sur les inégalités de genre dans l'éducation et la formation. Il est à paraître fin 2017.

L'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) est un institut scientifique public (O.I.P) d'aide à la prise de décision à destination des pouvoirs publics. Autorité statistique de la Région wallonne, il fait partie, à ce titre, de l'Institut Interfédéral de Statistique (IIS) et de l'Institut des Comptes Nationaux (ICN).

Par sa mission scientifique transversale, il met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Wallonie et des citoyens, des informations diverses qui vont des indicateurs statistiques aux études en sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. Par sa mission de conseil stratégique, il participe activement à la promotion et la mise en œuvre d'une culture de l'évaluation et de la prospective en Wallonie. Plus d'infos : <https://www.iweps.be>